C.P.N.E COMMISSIONS PARITAIRES NATIONALES DE L'EMPLOI CONJOINTES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Poseur de signalisation temporaire sur route à chaussées séparées

Numéro du CQP :		121-2021 12 21	
Date d'échéance CPNE :	Décembre 2026		
Créé par les CPNE du :		21 décembre 2021	
Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex		
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53.41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr		
Responsable du dossier :	FNTP - Fédération Nationale des Travaux Publics		
Porteur du CQP :	Syndicat des équipements de la route - SER 9 rue de Berri 75008 PARIS	Julien VICK 01 44 13 34 64 Julien.vick@ser.eu.com	
Secteur d'activité	TRAVAU	TRAVAUX PUBLICS	
Description de l'emploi :	Le Poseur de signalisation temporaire sur routes à chaussées séparées exécute un chantier dans les règles de l'art sur voie à vitesse réglementaire élevée (110 ou 130 km/h). En signalisation temporaire, une réduction de la vitesse des véhicules sur routes à chaussées séparées est moins acceptable au regard du nombre de voies laissées libre à la circulation. Les chantiers sur routes à chaussées séparées sont particulièrement accidentogènes, avec l'emploi sur site de flèches lumineuses de rabattement qui constitue un risque routier accru et la traversée à pied des voies à trafic élevé pour la pose de panneaux sur terre-plein central (chantiers à 2 voies, voire plus, pour des vitesses réglementaires allant de 110 à 130 km/h) qui nécessite une sécurité renforcée. Ces voies sont en outre largement fréquentées par des poids lourds. Ces facteurs accidentogènes requièrent donc une expertise de la part du Poseur de signalisation temporaire, qui doit faire preuve de vigilance constante face à la dangerosité de son activité et implanter une signalisation qui saura au mieux le protéger, protéger ses collaborateurs et sécuriser les usagers des voies pour		

la durée de son intervention, c'est donc une activité à mener avec attention, savoir-faire et expertise.
Le poseur doit maitriser les activités suivantes :
- La préparation de l'intervention.
- L'entretien et la préparation du matériel
- Le repli de l'intervention
- L'acheminement vers le chantier et l'identification de son rôle
- L'implantation de la signalisation temporaire
- La préparation de la réception et la prise en charge par l'exploitation
- La surveillance, la patrouille et l'intervention

Classement CCN:	Niveau II - Position 1 - CCN des Ouvriers des Travaux Publics
-----------------	---

Enregistrement aux répertoires : Enregistré : NON

Par décision du xxx

Code xxxx

Date d'échéance répertoires : DATE

CQP N° 121-2021 12 21 - Poseur de signalisation temporaire sur route à chaussées séparées Référentiels d'activités, de compétences

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	
Bloc 1 : Organiser son intervention de pose de signalisation temporaire		
Préparation de l'intervention	Identifier les documents administratifs et techniques nécessaires au bon déroulement d'un chantier afin de pouvoir y accéder dans le respect des réglementations. Identifier son rôle sur l'intervention communiqué par le chef poseur et les interlocuteurs externes afin de respecter l'organisation et de garantir la bonne collaboration sur le chantier. Repérer les différents types de signalisation à prévoir en utilisant les documents à disposition, et dans le respect des normes CE et/ou NF afin d'organiser son intervention.	
Entretien et préparation du matériel	Maintenir en état de fonctionnement les véhicules et le matériel d'intervention dans les règles professionnelles afin de garantir leur bonne utilisation au cours des interventions. Charger les véhicules avec le matériel d'intervention et la signalisation à poser après instruction du chef poseur afin de garantir la disponibilité des outils et des types de signalisation sur le lieu de l'intervention.	
Repli de l'intervention	Vérifier que le chantier sous signalisation temporaire est terminé avant toute intervention de dépose de la signalisation temporaire. Effectuer la dépose de la signalisation temporaire dans le respect des règles de sécurité afin de permettre le retour normal à la circulation. Recharger le matériel dans les véhicules dans le respect des règles de sécurité afin de garantir le bon repli de l'intervention. Décharger les matériels et ranger les produits dans les endroits prévus à cet effet et dans le respect des règles afin de garantir leur disponibilité pour les futures interventions. Trier les déchets en respectant les règles de tri en fonction des types de	
	déchets afin de respecter les procédures environnementales.	
Bloc 2 : Réaliser la pose	, la maintenance ou la dépose de la signalisation temporaire	
Rejoindre le chantier et identifier son rôle	Rejoindre le chantier en respectant les consignes de sécurité afin de préparer son intervention. Identifier son rôle sur le chantier à partir des consignes données par sa	
Implanter la signalisation temporaire	hiérarchie afin d'optimiser le déroulement du chantier. Repérer l'implantation de la signalisation temporaire sur le chantier en utilisant les documents techniques afin d'effectuer les travaux nécessaires dans le respect des règles de sécurité. Implanter la signalisation en respectant les règles professionnelles de la signalisation temporaire afin de livrer un schéma routier conforme aux attentes de l'exploitant. Gérer les points singuliers en prenant en compte l'environnement et la localisation du chantier afin de préserver la sécurité des personnes, des biens et des usagers.	
Préparer la réception et la prise en charge par l'exploitant	Procéder au contrôle de l'installation de la signalisation temporaire en testant le fonctionnement afin de confirmer la conformité de l'implantation.	

	Procéder au transfert en utilisant les procédures d'activation d'un basculement afin de faciliter la prise en main par l'exploitant.
Surveiller, patrouiller et intervenir	Procéder aux contrôles de l'installation en utilisant les règles de maintenance curatives afin de maintenir l'exploitation conforme aux règles de la sécurité routière.
	Rédiger le compte rendu de surveillance en utilisant la procédure adéquate afin de rendre compte des interventions de maintenance à prévoir.
	Procéder aux travaux de maintenance en utilisant les informations du compte rendu de surveillance afin de préserver la sécurité routière. Savoir préparer le matériel pour la maintenance.

